

Rapport d'exposition

Conformément au règlement d'exposition de la CTEBS (article 6, alinéa f), la commission de contrôle est tenue d'établir un rapport sur le déroulement du contrôle ainsi que sur d'éventuelles preuves à l'attention de la CTEBS. Le présent formulaire sert d'aide à l'établissement du rapport.

Pour chaque sanction selon l'article 8 du règlement d'exposition de la CTEBS, il faut remplir un formulaire de sanction.

Le rapport d'exposition, **accompagné** du journal des traitements signé par le vétérinaire de l'exposition et d'éventuels formulaires de sanction et preuves, doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante dans les 10 jours après la fin de l'exposition :
CTEBS, Gérance, Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen

Indications concernant l'exposition

Nom :

Lieu :

Date :

Heure :

Nb. d'animaux : dont des vaches

Sanctions : Oui (→ remplir les formulaires de sanctions et joindre les preuves !)

Non (→ seul le rapport de l'exposition est nécessaire)

Traitements : Oui (→ joindre la copie du journal des traitements signé par le vétérinaire !)

Non Nom, prénom vétérinaire :

Date, signature du
vétérinaire :

Remarques :

.....

.....

Déroulement de l'exposition

Arrivée des animaux :

Déroulement de la journée

d'exposition :

.....

Organisation de la traite :

Remarques :

Structure de contrôle

Personnes membres de la commission de contrôle :

Type des contrôles :

Organisation des contrôles :

Conclusions

Conclusions :

Type des contrôles :

Membres de la commission de contrôle (au moins 3 personnes)

Lieu, date :

Nom, prénom : Nom, prénom : Nom, prénom :

Signature : Signature : Signature :